



**22 mars 2022 - Rectificatif concernant les modalités de libération pour la collecte de données de l'OPES**

De récents échanges entre le ministère et la FSE, dont L'APL fait partie, ont apporté des corrections aux informations que nous vous avons transmises préalablement (semaine du 14 mars 2022)

Il s'avère que les modalités de libération pour la collecte de données de l'OPES diffèrent sensiblement de celles de l'EQDEM, puisque **le maximum de questionnaires à remplir dans une même classe se situe autour de 9 ou 10 questionnaires.**

Voici les modalités communiquées par le ministère de l'Éducation (en rouge) :

**Nous sommes sincèrement désolés de la situation et nous espérons qu'elle ne vous a pas causé d'ennuis.**

## Observatoire pour l'éducation et la santé des enfants (OPES)

### Collectes de données auprès des élèves de la 5<sup>e</sup> année du primaire.

Parallèlement à l'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle (EQDEM) qui a cours présentement, l'Observatoire pour l'éducation et la santé des enfants (OPES) procède aussi à une collecte de données afin d'observer l'impact de la pandémie de COVID-19 sur le développement des enfants.

En effet l'OPES, en collaboration avec l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), a notamment mené une collecte de données auprès d'environ 4 600 parents de ces mêmes enfants (c.-à-d. les enfants de l'EQDEM 2017) à l'été 2021. **Les enseignants** de ces enfants qui fréquentent **la 5<sup>e</sup> année du primaire** au cours de **l'année scolaire 2021-2022**, seront prochainement sollicités. Ces enseignantes et ces enseignants seront prochainement sollicités si ce n'est pas déjà fait. Sachez qu'en vertu de l'article 11 de la Loi sur l'ISQ, cette collecte revêt un caractère obligatoire, tout comme pour l'EQDEM.

### Modalités de libération pour les enseignants de la 5<sup>e</sup> année du primaire

À la suite d'interventions de la FSE, dont L'APL fait partie, auprès du sous-ministre adjoint du ministère de l'Éducation, ce dernier a confirmé<sup>1</sup> que les modalités de libération du personnel enseignant de la 5<sup>e</sup> année du primaire sont les mêmes que celles pour l'EQDEM soit :

- 6 questionnaires remplis ou moins : une demi-journée;
- De 7 à 16 questionnaires remplis : une journée complète;
- 17 questionnaires remplis et plus : une journée et demie.
- 1 ou 2 questionnaires remplis : paiement pour une heure;
- De 3 à 6 questionnaires remplis : Paiement pour une demi-journée;
- 7 questionnaires remplis et plus : paiement pour une journée.

La correspondance précise aussi que :

- Les libérations peuvent s'échelonner jusqu'à la fin de l'année, sans égard à la période choisie par l'enseignante ou l'enseignant concerné pour remplir les questionnaires;
- Si les libérations s'avèrent impossibles, il est possible d'utiliser les sommes prévues d'une autre façon à la suite d'une entente avec le CSS ou et le personnel enseignant concerné, notamment par le versement d'une somme forfaitaire.

**Pour toutes questions, nous vous invitons à communiquer avec L'APL au 450-659-5491**

<sup>1</sup> Lettre – Par courriel du sous-ministre adjoint de l'Éducation (Nicolas Mazellier) aux directions générales des centres de services scolaires apportant des précisions (11 mars 2022). [www.lignery.ca](http://www.lignery.ca) → [Documents / Bureau des délégués / 16 mars 2022]